

Séance extraordinaire du 24 octobre 2018



**2018-10
209**

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 24 octobre 2018 à 20h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - Réal Rodrigue
Siège #2 - M. Noel Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Boilard.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Aucun avis public de cette séance spéciale n'a été donné.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

**2018-10
210**

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Attendu que la procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu unanimement que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-10
211**

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**
02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
04 - Nouvelle superficie, loyers commerciaux (483 9e Rue Est)
05 - VARIA
06 - PÉRIODE DE QUESTIONS
07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Attendu que les conseillers ont renoncé à l'avis de convocation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut détaillé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-10
212**

04 - Nouvelle superficie, loyers commerciaux (483 9e Rue Est)

Attendu que le propriétaire du commerce locataire des trois (3) espaces locatifs du 483, 9e Rue Est, avise la municipalité qu'il libère le 2e étage d'une superficie de 800 p² et le 1er espace du rez-de-chaussée d'une superficie de 1 480 p²;

Attendu que depuis le 1er octobre 2018, il occupe l'espace locatif du rez-de-chaussée, situé à l'extrémité Est du bâtiment, d'une superficie de 1 332 p² ;

Attendu les documents déposés en comité plénier et les discussions tenues concernant la pertinence de modifier le bail commercial de Services P.I.P.C. inc :

- Projet d'addendum #2
- Annexe C
- Annexe D Option d'achat

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu :

- d'adopter l'addendum #2 au bail de Services PIPC inc., déposé en comité plénier
- d'ajuster le loyer au 1er octobre 2018, selon l'évaluation donnée par la MRC de l'espace loué
- d'autoriser M. Carl Boilard, maire et Mme Christiane Lacroix, directrice générale, à la signature des documents

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2018-10
213**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h45

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec.